



Cahier de revendications négociations 2017-2018 CP 336

1. Pouvoir d'achat

Application de la marge salariale d'1,1% sur les salaires minimums et les salaires effectivement payés.

2. Mécanisme d'indexation

- Augmentation des salaires sur la base de la hausse de l'index 2015-2016: (1,13 + 0,43 = 1,5%).
- Introduction d'un mécanisme d'indexation.

3. Barèmes sectoriels

Une fois la classification finalisée, introduction d'un barème minimum : principe convenu dans la précédente CCT, à mettre en œuvre à présent.

4. Délégation syndicale

CCT sur la procédure d'institution, les compétences et le statut de la délégation syndicale.

5. Formation

CCT à propos d'un droit individuel à des jours de formation, avec une trajectoire pour aboutir à 5 jours par an.

6. Crédit-temps et emplois d'atterrissage

- Droit maximum pour le crédit-temps avec motif (temps plein et temps partiel)
- Emplois d'atterrissage 1/5 et 1/2 à partir de 55 ans.

7. RCC

- CCT sur la base des possibilités réglementaires actuelles.

8. Indemnité de déplacement

- CCT intervention dans les frais pour le chemin du travail.
- CCT indemnité vélo.

9. Petit chômage

- Jour supplémentaire pour le mariage du travailleur.